

Commission communale pour l'accessibilité
des personnes handicapées

Rapport ANNUEL 2023



Établi par les services municipaux, Février 2024

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » associe les personnes handicapées à la vie dans la cité grâce à une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées à l'article 46.

A – Rappel de la loi du 11 février 2005

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 11 février 2005, dispose que :

« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'État dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ».

B – Gouvernance

La Commission communale pour l'accessibilité (CCA) des personnes handicapées est le lieu privilégié d'information et de concertation entre le CCAS, la Ville, les associations du domaine du handicap et les usagers. Elle permet de conforter les actions engagées en faveur de l'accessibilité pour tous, en les soumettant à l'expertise des associations et d'en faire la promotion auprès des publics concernés, notamment en matière de cadre bâti, de transports, de voirie, d'espaces publics, d'animations et de sensibilisations. Elle identifie également, grâce aux retours d'expériences, les pistes de progrès à explorer et visant à faire de Villeparisis une ville accessible à tous.

L'animation de cette CCA est assurée par le CCAS, qui fait le lien entre les services de la ville et les différents partenaires afin de répondre aux différentes politiques publiques liées à l'accessibilité.

L'objectif commun est de placer l'utilisateur au centre des préoccupations, quelle que soit sa mobilité.

Pour les associations représentant les personnes handicapées :

- Madame Marie-Céleste FUHS, en qualité de représentante de l'association RETINA France,
- Madame Valérie BLANC, en qualité de représentante du Clos des Châtaigniers Association des Ets du domaine Emanuel,
- Monsieur Liberio FERDEGHINI, en qualité de représentant de l'Association des Paralysés de France du 77.

Pour les associations représentant les personnes âgées et retraitées :

- Monsieur Bernard TISSOT, en qualité de représentant de l'Association "Les Citadines"

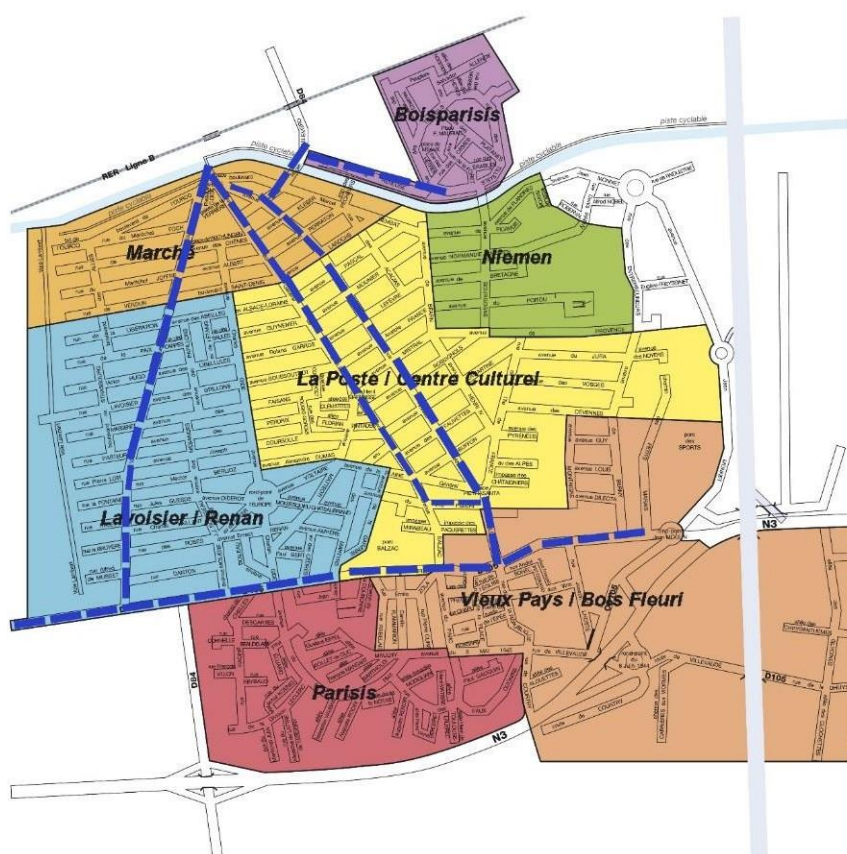
Représentants du conseil municipal :

- Monsieur William MUSUMECI,
- Monsieur Stéphane PAVILLON,
- Madame Stéphanie CURCIO,
- Monsieur Adaa TEKOUK,
- Madame Laura STRULOVICI,
- Madame Sylvie MUNDVILLER.

Chapitre I : LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS

1. Le plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Le PAVE comprend les grands axes présentés sur le plan ci-dessous



Ces derniers permettent de relier les principaux pôles d'attraction qui sont notamment : la Mairie, les commerces, les écoles, les lignes de transports, les lieux culturels et culturels. Ils constituent le réseau primaire de déplacement.

2. Les aménagements réalisés en 2023

2.1 Les places de stationnement PMR

6, rue Voltaire



13, rue Corneille



8, rue Racine



Place François Mitterrand



Rue des Faux-Quonins



Rue du 11 novembre 1918 : 1 place en attente de marquage

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240307-24_09006-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

2.2 Les places de stationnement PMR

Bilan 2023

- 105 places PMR réparties sur le territoire communal
- Plus de 3.5 % des places matérialisées (parking et domaine public)

2.3 Les travaux de voirie

Rénovation du quartier de la rue Racine

Rue Racine

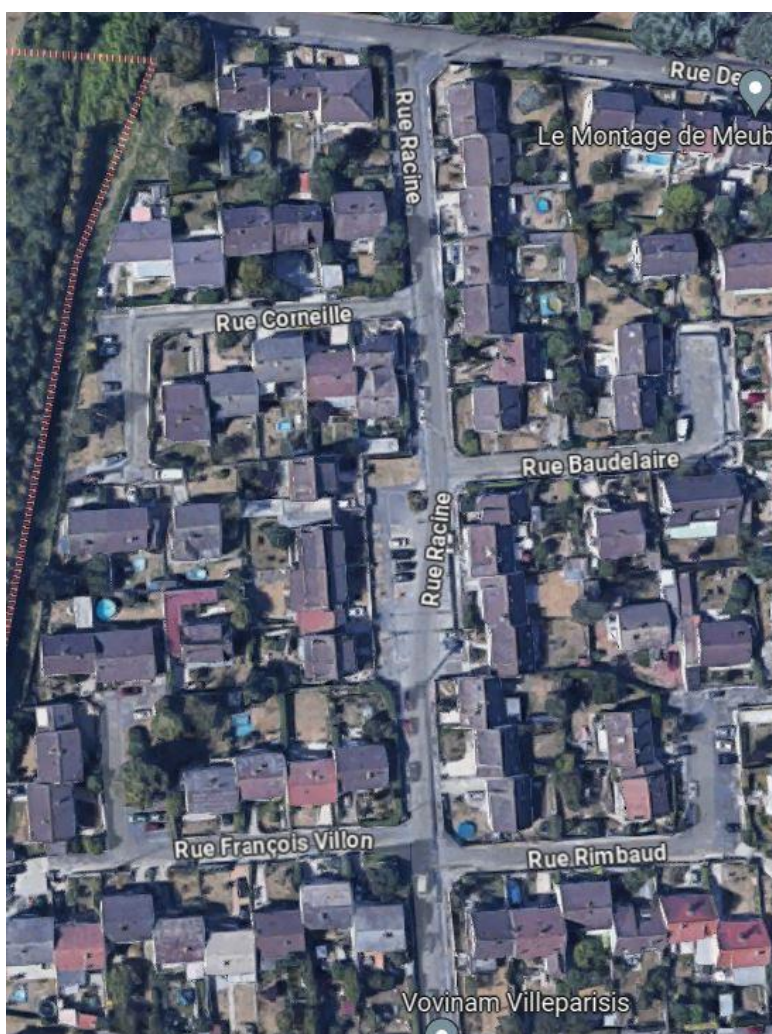
Rue Villon

Rue Rimbaud

Rue Corneille

Travaux réalisés :

- Aménagement des carrefours
- Abaissement des bordures
- Bandes podotactiles
- 1 place PMR



Rue Corneille



Rue Racine



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240307-24_09006-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

Passage piéton carrefour Maternelle A. Briand

Abaissement des bordures



Chapitre II : LE CADRE BATI

L'Agenda d'accessibilité programmé

Les diagnostics d'accessibilité ont été réalisés par l'intermédiaire de la société QCS Services en 2015. Cette dernière a permis d'élaborer le dossier Ad'AP qui liste les travaux nécessaires à la mise aux normes des bâtiments publics.

La commune dispose de 9 ans pour réaliser son Agenda d'Accessibilité Programmé, soit trois périodes de 3 ans puisque la commune dispose de 52 sites.

Dans le cadre de la réalisation de l'agenda, des dérogations pourront être accordées en raison de difficultés techniques. Cet agenda a été validé en conseil municipal le 24 Septembre 2015. Le préfet a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé le 23 Novembre 2015

1. Les sites dont l'attestation d'accessibilité a été délivrée

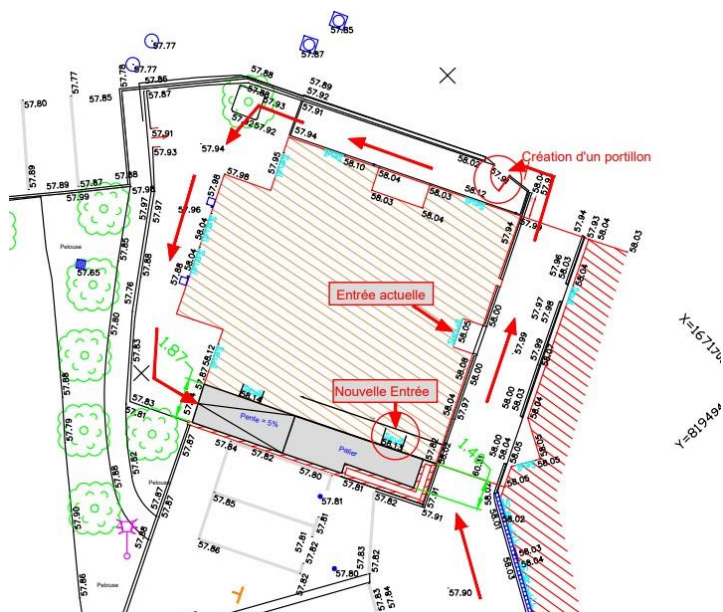
- Hôtel de Ville
- Centre culturel Jacques Prévert
- Médiathèque
- Gymnase des Petits Marais
- Groupe scolaire Normandie Niémen
- Groupe scolaire Anatole France / Séverine
- Ecole République

- Eglise Saint-Martin
 - Ecole Barbara
 - Maison pour Tous
 - Espace Municipal de la Jeunesse
 - Ecole Charlemagne
 - Ecole P.KERGOMARD Maternelle et CLSH KERGOMARD
 - Ecole BRIAND Maternelle
 - Locaux associatifs avec tennis couverts BOISPARISIS
 - Salle d'activité Jean Monnet : Local musculation et salle taekwondo
 - Centre de Loisirs Berny
 - Ecole Joliot Curie
 - Salle de restauration/Salle Nougaro
- En 2023
- Crèche des Petits Patoches

2. Les sites réalisés en 2023

2.1. La crèche des Petits-Patoches

⇒ *Création d'un cheminement accessible pour les personnes en situation de handicap*



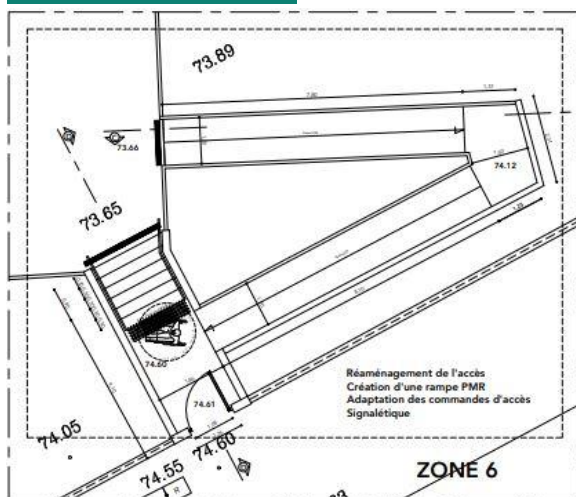
⇒ **Liste des travaux principaux réalisés :**

- Signalétique pour le cheminement
- Mise en place d'un visiophone
- Création d'une nouvelle entrée accessible aux personnes à mobilité réduite

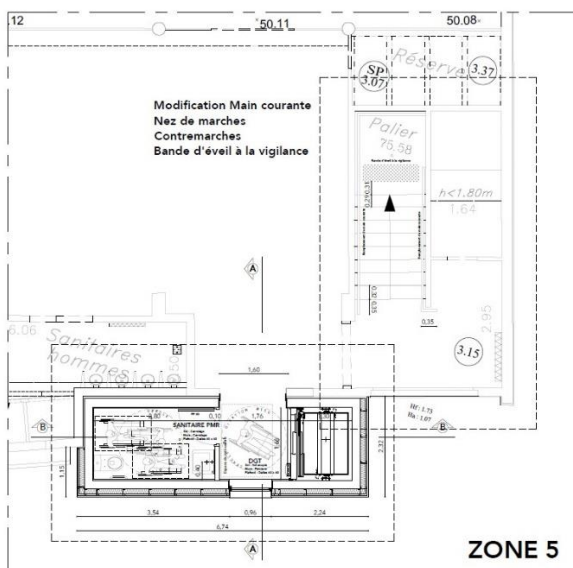


3. Visite des aménagements de l'école Joliot Curie

Rampe d'accès



Module ascenseur



Chapitre III : La politique sportive de la Ville

Rappel des 4 axes de la politique sportive de la ville

Le SPORT POUR TOUS et à TOUS

Comme enjeu mental, sociétal et sanitaire. Développement de pratiques ouvertes (fitness/city/parc/canal de l'Ourcq/ quartier...).

Le premier point important est qu'il y ait un maximum d'accessibilité des sites sportifs ou des différents lieux de pratique.

Travailler en commun avec le Service Jeunesse, Education, Evènementiel pour y monter des actions cycliques, périodiques pour la Ville.

LE SPORT À L'ÉCOLE

Une pratique ambitieuse scolaire, avec l'intégration d'éducateurs référents, formés et diplômés en lien avec le programme EPS.

Une école inclusive et qui doit permettre de faire pratiquer l'ensemble de nos élèves. L'handicap ne doit pas être un frein pour nos élèves.

LE SPORT ADAPTÉ et HANDISPORT

Un enjeu d'avenir, laisser personne de côté. Contribuer à l'insertion de personnes handicapées en facilitant leur pratique dans les différentes disciplines. Des actions récurrentes seront ainsi amenées pour montrer le développement du sport adapté.

Ex: journée porte ouverte, forum, semaine de l'égalité, semaine de l'handicap, semaine de l'handisport (avril 2022).

LE SPORT ASSOCIATIF

Vecteur d'ambition sportive de notre ville. Fort Soutien et accompagnement de projets et d'objectifs par association.

Être ambitieux sur nos pratiques que ce soit d'Elite de loisir ou d'handicap, la représentation de la ville passe par ce chemin.

Un logo pour les associations liées à des Fédérations type Handisport ou Sport adapté devrait être mise en avant.

Promotion/développement de l'association par une labélisation Villeparisienne (féminisation/participation festivité municipale/incivilité/sport adapté/éducateurs diplômés...).

De ce fait, par cet engagement, de plus en plus d'associations se forment pour garantir une pratique sécuritaire.

Actions 2023

Animation Ville

01. ANIMATION VILLE

A. Ninja Kids : motricité / coordination

1. Projet

- > Depuis mars 2022
- > Pour les enfants de 3 à 5 ans, avec ou sans handicap
- > Récurrence 1 vendredi par mois (à minima 10 dans l'année)
- > Évènement gratuit

2. Bénéfice

- ✓ Proposer de l'initiation sportive dès le plus jeune âge
- ✓ Répondre au besoin car peu d'associations acceptent les enfants de cet âge

B. Training Fit : cross fit

1. Projet

- > Depuis mars 2022
- > Pour toute personne majeure
- > Récurrence 1 dimanche par mois (à minima 10 dans l'année)
- > Évènement gratuit

2. Bénéfice

- ✓ Féminisation
- ✓ Accessible à tous, sans limite d'âge
- ✓ Passerelle vers les associations
- ✓ Séance adaptée et surtout inclusive en fonction des participants.














C. Sport Vacances

1. Projet

- > Pour les enfants de 6 à 15 ans et les familles
- > Récurrence chaque première semaine de vacances scolaires.
- > Créneau de 2 heures par tranche d'âge
- > Évènement gratuit

2. Bénéfice

- ✓ Découverte des sports émergents
- ✓ Intergénérationnel, renforcement du lien social familial
- ✓ Accessible à tous
- ✓ Lien avec le service jeunesse (EMJ), pour les 12 à 15 ans, catégorie d'âge difficile à cibler.
- ✓ Passerelle vers les associations
- ✓ Des sessions sensibilisations handisport ont lieu en avril pour les familles



D. Sport Scolaire

1. Projet

- Pour les cycles 3 des écoles de la ville : CM1 et CM2
- Récurrence 1 séance par semaine
- Par les éducateurs de la ville et des éducateurs d'associations Villeparisiennes
- Octobre Rose, semaine handisport



2. Bénéfice

- ✓ Épanouissement physique des enfants
- ✓ Promouvoir le respect de l'éthique et des valeurs éducatives et humanitaire du sport
- ✓ Apprendre le vivre ensemble, le respect des règles, le travail d'équipe
- ✓ Prendre confiance en soi, mieux connaître son corps
- ✓ Découvrir des sports émergents
- ✓ La pratique se fait avec l'ensemble des élèves avec handicap ou non (Sport pour tous et à tous). Certaines écoles sont en lien une fois par semaine avec l'IME de la Gabrielle et donc les cours sont dispensés avec les élèves.
- ✓ Passerelle vers les associations



LES ÉCOLES PARTICIPANTES

Barbara

Renan

Séverine

Anatole

Joliot

Niemen

Freinet



4 classes :
- 2 CM1
- 1 CM1/CM2
- 1 CM2

3 classes :
- 1 CM1
- 2 CM2

5 classes :
- 2 CM1
- 1 CM1/CM2
- 2 CM2

5 classes :
- 2 CM1
- 1 CM1/CM2
- 2 CM2

4 classes :
- 2 CM1
- 2 CM2

3 classes :
- 1 CM1
- 1 CM1/CM2
- 1 CM2

4 classes :
- 2 CM1
- 2 CM2

Charlemagne : seule école non associée au projet sur l'année scolaire 22/23



E. Sport Agent

1. Projet

- Proposer 45 à 60 minutes de sport aux agents de la ville sur le temps de pause du midi.
- Récurrence 2 séances par semaine
- Par les éducateurs de la ville
- Les sports proposés : Badminton, sports collectifs, escalade, piscine (CARPF), fitness

2. Bénéfice

- ✓ Cohésion municipale, renforcer les liens entre les agents
- ✓ Santé physique et mentale
- ✓ Réduction du stress et évacuation des toxines
- ✓ Gain de performance et de productivité pour la mairie
- ✓ Découvrir des sports émergents
- ✓ Individualisation et/ou adaptation des séances sur les séances de fitness pour agents (selon les niveaux sportifs ou difficultés)

VILLEPARISIS

Conclusion Animation Ville

- Jeux sportifs : différentes épreuves en famille, organisés 1 fois par an, au mois de juin, par la direction des sports et les associations (800 visiteurs)
- Octobre rose scolaire (500 participants pour 23 classes présentes volontaires)
- La Villeparisienne, course dans la ville au profit d'octobre rose
- Semaine de l'égalité (400 participants sur l'ensemble des classes de 5èmes sur les 3 collèges)
- Training Fit (une moyenne de 35 participants par session)
- Ninja Kid's (une moyenne de 35 enfants par session)
- E'sport (850 visiteurs avec 200 gamers sur la journée)
- Semaine de l'handisport (500 élèves pour 16 classes de CM1/CM2)
- Label Terre de jeux, depuis janvier 2022/Label Ville Active et Sportive en 2023

Bénéfices

- ✓ Proposer des animations aux habitants pour les personnes valides et non valides
- ✓ Proposer de l'initiation sportive dès le plus jeune âge
- ✓ Intervenir sur des sujets importants sociaux et sociétaux
- ✓ Redynamiser et animer la ville en s'appropriant les infrastructures sportives par la mise en conformité P.M.R
- ✓ Promouvoir notre communication et nos actions avec nos partenaires Handisport et sport adapté sur l'ensemble de nos événements. La présence d'athlète handisport est une plus-value.
- ✓ Séance adaptée et surtout inclusive en fonction des participants tel que le sport agents, training fit.

Accusé de réception en préfecture
07/03/2024 11:41:20
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

- ✓ Ces différents labels montrent les efforts et les actions entrepris, que ce soit sur l'aspect sportif pure et sur les équipements sportifs structurant la ville.
- ✓ Confronter et faire murir dès le plus jeune âge, en ayant une ouverture d'esprit sur les différences dans le sport (semaine de l'égalité et handisport)



ZOOM SUR L'HANDISPORT

- Avril 2023
- Une semaine complète d'intervention
- Avec les écoles volontaires
- 16 classes de CM1/CM2



Foot fauteuil
Brasset



Escrime fauteuil
Les mousquetaires
du Val d'Europe



Intervention orale
et sportive
APF

Cécifoot
Yvan Wouandji
Première de cordée



Echange avec une
enfant en fauteuil
Kassy

Basket fauteuil,
Boccia, Rugby Fauteuil
Comité Départemental
Handisport



ZOOM SUR LA SEMAINE DE L'ÉGALITÉ



- 1^{ère} semaine de mars
- Une semaine complète d'intervention
- Avec les 3 collèges de la ville

Intervenants extérieurs

2022:
2 arbitres internationales de football : Mme **Stéphanie Frappart** et Mme **Stéphanie Di Benedetto**
2023:
Une troupe théâtre forum aurait dû avoir lieu et conclure la semaine mais cela n'a pu avoir lieu.

16 CLASSES

3 COLLÈGES

- Gérard Philipe
- Marthe Simard
- Jacques Monod

500 ÉLÈVES

Uniquement des élèves de 5^{ème}

2 heures d'animation

- pour chaque classe
- Quizz culture générale sur les inégalités
- l'inégalité face à la mise en avance des sportifs
- Le rejet des filles dans le sport
- Handisport
- Débats



Sport associatif



1. Projet

➤ Forum des associations, avec la mise en avant des associations qui peuvent accueillir des personnes avec un handicap (logo estampillé lors du forum).

2. Bénéfices

✓ Renforcer les liens entre les associations et la direction des sports en mettant cet axe fondamental, du sport pour tous. L'handicap ne doit pas être un frein et doit être associé au plus grand nombre. L'accès à la pratique sportive passe donc par nos associations.

✓ Proposer des animations nouvelles mais adaptés, avec des éducateurs formés. (foot, musculation, gymnastique, tennis de table, karaté...)

Projets 2024

Les J.O en ligne de mire

- L'ensemble des animations proposées par la Ville depuis deux ans sont tous renouvelées.
- En lien avec la Direction de la communication, une mise en avant thématique des J.O pour amener les Villeparisiens à s'affranchir des Jeux olympiques et paralympiques. Découverte des athlètes et des sports olympiques et paralympiques mensuellement. Un calendrier est travaillé avec le service Communication pour mettre chaque mois en avant un sportif ou une sportive. En janvier par exemple : Marie Amélie LEFUR (Présidente du comité paralympique).
- Nouveauté : Olympiade scolaire en mai avec des stands para sports pour l'ensemble des écoles communales.
- Olympiade familiale Jeux sportifs 3^{ème} édition
- Semaine Handisport avec la possibilité d'avoir comme relais Mme Le Fur et d'avoir des sportifs ou anciennes athlètes
- Visite de l'INSEP en mars pour y voir la préparation des athlètes paralympiques et olympiques
- Semaine de l'égalité nouvelle formule (au plus près des habitants, quizz, défi sportif en tout genre, en se déplaçant dans les 4 coins de la ville ...)
- Achat de matériel sportif pour permettre à tous de pratiquer (homeball, raqball, pentashot...)
- Livraison d'une aire de fitness pour personnes à mobilité réduite sur l'espace Géo André

Questions diverses



Chapitre IV - Points divers

1. La journée de l'Association des Paralysés de France au Tréport

L'APF a souhaité redistribuer la somme récoltée lors du Loto du Comité APF France Handicap de Villeparisis du 3 Mars 2023 et faire bénéficier d'une journée à la mer, au Tréport, des personnes porteuses de handicap ou en situation difficile, n'ayant que peu ou jamais quitté l'Île de France.

Déroulé de la journée: arrivée au Tréport dans la matinée, promenade sur le port, repas dans un restaurant avec vue sur les falaises, sortie en mer avec un club de voile qui est labellisé « Sports et Handicap », puis retour à Villeparisis.

Pour organiser cette journée, l'APF a sollicité le soutien du C.C.A.S., qui a, notamment, mis le minibus PMR à disposition pour la journée. La collaboration s'est étendue au Clos des Châtaigniers et à l'ESAT de l'Ambrésis, puisque ce sont les travailleurs de l'ESAT et les résidents du Clos des Châtaigniers qui sont partis.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240307-24_09006-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

2. Sensibilisation des agents communaux

L'objectif de cette action de sensibilisation était de mobiliser les acteurs locaux sur les différentes communes du territoire de la CARPF autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Organisation tout au long de l'année 2023 de 4 ateliers de sensibilisation les jeudis matins (demi-journée de fermeture au public des services) 1 par commune, à destination des agents communaux.

Information sur les différents types de handicaps, pathologies mentales et autres troubles neuro psy ainsi que sur les difficultés potentielles des aidants, ceci pour :

- faciliter l'accueil de ces publics
- délivrer une réponse plus efficiente.

Suite à ces sessions et à l'intérêt suscité, des ateliers de sensibilisation aux 1ers secours en santé mentale sont en cours d'élaboration, toujours en faveur des agents des communes partenaires en vue d'un accueil plus efficient.

3. Transcription des discours et autres informations

Pour la 2^{ème} fois à l'occasion des vœux du maire, les discours prononcés ont été traduits en langue des signes (française). De la même façon, l'ensemble des présentations vidéo émanant du service Communications de la ville sont sous-titrées.

Dans le même cadre, l'Ordonnance du 6 septembre 2023 vient renforcer l'obligation d'accessibilité des sites web publics. Aussi, un audit d'accessibilité va être réalisé en 2024 pour les deux sites internet de Villeparisis : Villeparisis.fr et participation.villeparisis.fr.

Chapitre V - La Charte Municipale pour l'Accessibilité

- L'accessibilité, c'est permettre aux personnes en situation de handicap, « sur la base de l'égalité avec les autres à l'accès à tous les aspects de la société, y compris à l'environnement physique, aux transports, aux services d'informations, de communication et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public » (Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006).
- La Ville de Villeparisis a fait le choix de faire de l'inclusion, de toutes et tous, l'une de ses priorités.
- La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 donne une définition précise du handicap et a marqué un point d'étape considérable dans **la prise en compte de toutes les formes de handicap** : mental, moteur, psychique, cognitif, auditif ou encore visuel.

- « Constitue un Handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »
- Au-delà de la simple déclaration d'intention, la Ville souhaite faire de cette charte un outil de planification et un document cadre, d'engagements mutuels et collectifs au service du bien-être de toutes et tous, en s'appuyant sur les associations locales qui sont de précieux relais.
- Cette ambition se traduit par plusieurs objectifs :
 - Accompagner le changement de regard, de considération et le respect de l'autre.
 - Favoriser l'autonomie dans tous les domaines de la vie quotidienne.
 - Poursuivre les actions concertées, en partenariat avec les acteurs locaux, et construire de nouvelles actions et des réponses adaptées.
 - Favoriser et faciliter la participation citoyenne.
- Ainsi, la Ville de Villeparisis et les associations du territoire s'engagent à plusieurs niveaux:
 - Une méthode de concertation continue
 - L'information et la sensibilisation
 - L'accès aux lieux publics et aux événements
 - La mobilité
 - Le logement
 - L'emploi et l'insertion
 - Les loisirs et les activités culturelles et sportives

La Charte Municipale de l'Accessibilité a également été présentée aux membres de la Commission Municipale Action Sociale, Logement et Seniors du 8 décembre 2023 et sera validée par le Conseil Municipal le 5 mars 2024.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240307-24_09006-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240307-24_09006-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024